

## Liste de délibérations prises en Conseil Municipal du 26 février 2024

N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
DEL012024	Fonction publique	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
DEL022024	Fonction publique	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2023	Approuvée
DEL032024	Décisions budgétaires	Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget	Approuvée
DEL042024	Subventions	Demande de subvention à la CeA au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace » pour l'aménagement du terrain de jeux	Approuvée
DEL052024	Décisions budgétaires	Délibération portant mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle	Approuvée
DEL062024	Décisions budgétaires	Participation à la mutuelle santé : modification de la participation employeur	Approuvée
DEL072024	Décisions budgétaires	Participation à la prévoyance : modification de la participation employeur	Approuvée
DEL082024	Décisions budgétaires	Demande de participation financière aux panneaux d'orientation implantés dans le village	Approuvée
DEL092024	Subventions	Demande de subvention à la CeA au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace » pour la transition énergétique de l'école (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques)	Approuvée

Liste publiée sur le site internet de la commune [www.durningen.fr](http://www.durningen.fr) et affichée en mairie.

## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 19.02.2024

Présents : 14

Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre

M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

##### **DEL 01/2024) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.


Madame KRIEGER Marie-Odile est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

Le Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 14

Date de la convocation : 19.02.2024  
Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre  
M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**DEL 02/2024) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2023 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposée.

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

Le Maire  
Christine BLANCHAIS

Krieger

  
Blanchais

## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 14

Date de la convocation : 19.02.2024  
Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre  
M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **DEL 03/2024) Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2023 figurant dans le tableau ci-dessous :

<u>Chapitre budget N-1</u>	<u>Budget N-1</u>	<u>Quart</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses nouvelles TTC</u>
21	252 096 €	63 024 €			35 400 €
			21316	Achat d'un columbarium	7 500 €

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 067-216701094-20240226-DEL032024-DE

			2188	Jeu téléphérique, sol amortissant maisonnette	21 200 €
			2135	Chauffe-eau	1 600 €
			21318	Création d'une conduite d'eau froide pour l'évier du bar salle communale	700 €
			21318	Porte du local arrière de la cuisine salle communale	1 500 €
			2152	Panneaux de signalisation	1 000 €
			21534	Eclairage des abords de l'école	1 900 €

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

*Krieger*

Le Maire  
Christine BLANCHAIS



*Blanchais*

## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 14

Date de la convocation : 19.02.2024  
Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre  
M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**DEL 04/2024) Demande de subvention à la CeA au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace » pour l'aménagement du terrain de jeux**

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de poursuivre l'aménagement du terrain de jeu par :

- la mise en place d'un sol amortissant sous la maisonnette en bois pour des raisons de sécurité.
- la pose d'un panneau d'information A3.
- l'achat et l'installation d'une tyrolienne. La longueur du câble sera de 20mètres.

Cette proposition répond au souhait des enfants du village qui ont adressé une lettre et un dessin à la mairie le 24 juin 2023 :

*« Bonjour Madame le Maire,*

*Nous aimerions une tyrolienne au parc de jeux pour nous amuser avec nos copains et copines. »*

Cette lettre a été signée par 38 enfants du village.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 17 583.15 € HT.

Cet investissement est éligible à une subvention de la CeA au titre du Fonds Communal Alsace.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet d'aménagement du terrain de jeu pour un montant de 17 583.15 € HT.
- sollicite une subvention de 9 143.24 € auprès de la CeA correspondant à 52 % du montant du projet HT (taux modulé de la commune).
- adopte le plan de financement prévisionnel du projet

Co-financeurs	Montant en €
TOTAL	17 583.15
Collectivité européenne d'Alsace	9 143.24
Commune de Durningen	8 439.91

- charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

Le Maire  
Christine BLANCHAIS

*Krieger*



*Blanchais*

## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 19.02.2024

Présents : 14

Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre

M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **DEL 05/2024) Délibération portant mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Le Conseil Municipal de la commune de Durningen ;

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 23 janvier 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;



Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues pour les fonctionnaires de l'Etat, le régime indemnitaire ;

Considérant que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité prévoit qu'il revient à l'organe délibérant de fixer certaines modalités d'application de la prime de pouvoir d'achat, notamment le montant de cette prime déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et la présente délibération. Cette prime n'est pas reconductible.

**Article 2** : Le barème des montants de la prime est fixé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € / (Max : 800€)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 € / (Max : 700€)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 € / (Max : 600€)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 € / (Max : 500€)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 € / (Max : 400€)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € / (Max : 350€)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € / (Max : 300€)

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

**Article 3** : La prime est versée en une fois au mois de mars 2024.

**Article 4 :** D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget de la collectivité et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles par arrêté individuel en tenant compte des conditions de versement fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité et arrêtées par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra le cas échéant faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.*

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

*Krieger*

Le Maire  
Christine BLANCHAIS

 *Blanchais*

## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 14

Date de la convocation : 19.02.2024  
Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre  
M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**DEL 06/2024) Participation à la mutuelle santé : modification de la participation employeur**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2018 portant adhésion à conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de santé en retenant comme prestataire MUTEST ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 janvier 2024 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE DE FIXER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque SANTE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 35 € mensuel.

La participation forfaitaire sera modulée comme suit :

- Selon la composition familiale : 7 € par enfant à charge fiscalement

AUTORISE le Maire à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER



Le Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 19.02.2024

Présents : 14

Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre

M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **DEL 07/2024) Participation à la prévoyance : modification de la participation employeur**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2019 portant adhésion à conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 janvier 2024

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE DE FIXER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

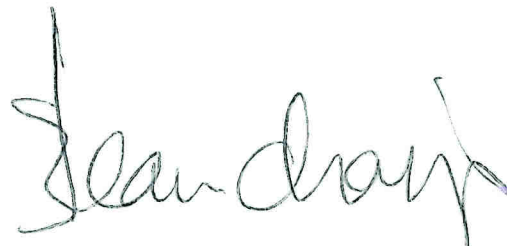
Le montant unitaire de participation par agent sera de 30 € mensuel.

AUTORISE le Maire à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

Le Maire  
Christine BLANCHAIS



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 14

Date de la convocation : 19.02.2024  
Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre  
M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

##### **DEL 08/2024) Demande de participation financière aux panneaux d'orientation implantés dans le village**

La société Est Signal a implanté des panneaux de signalisation bi-mats aux carrefours principaux du village.

Ils permettent une orientation claire et lisible pour tous.

Nous avons souhaité signaler les équipements publics (école, mairie, salle des fêtes, terrain de jeux) mais aussi les entreprises du village qui nous ont sollicités.

Une participation financière est demandée aux entreprises.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

fixe la participation financière à 100 € par lame pour les entreprises suivantes :

Entreprises	Nombre de lames	Participation financière
Agence Immobilière TERRAFORUM	2	200 €
Le studio Immo Kochersberg	2	200 €
Stéphanie CHAUVIN thérapeute énergétique &Youpiitude	1	100 €
Ferme Saint Ulrich	2	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>700 €</b>

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

*Krieger*

Le Maire  
Christine BLANCHAIS

  
*Blanchais*



## COMMUNE DE DURNINGEN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame le Maire, Christine BLANCHAIS

Membres en fonction : 15  
Présents : 14

Date de la convocation : 19.02.2024  
Date d'affichage : 19.02.2024

Membres présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, BARRILE Marie-Madeleine, KRIEGER Marie-Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme HEID Sophie a donné pouvoir à M. WEBER Jérôme pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1 membre  
M. HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Marie-Odile

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**DEL 09/2024) Demande de subvention à la CeA au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace » pour la transition énergétique de l'école (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques)**

La consommation d'électricité de l'école est d'environ 40 000 kWh par an pour une facture qui s'élève à 11 000 € par an pour 2022. Les deux tiers de cette facture sont à la charge de Durningen car deux tiers des enfants de l'école sont des enfants de Durningen.

L'école est dotée de vieux radiateurs électriques vétustes. Tous les plafonds de l'école ont été isolés, les baies vitrées ont été changées. Les 2 dernières baies vitrées en bois seront remplacées début mars.

Les municipalités souhaitent aller plus loin dans les économies d'énergie et assurer un meilleur confort pour les enfants et les institutrices. Après étude, elles proposent l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur air/air pour un coût global de 108 549.14 € HT.

Pour la commune de Durningen, le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à la moitié soit 54 274.57 € HT.

Cet investissement est éligible à une subvention de la CeA au titre du Fonds Communal Alsace. Une subvention a déjà été accordée par le Fonds Vert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet de transition énergétique de l'école d'un montant de 54 274.57 € HT.
- sollicite une subvention de 28 222.97 € auprès de la CeA correspondant à 52 % du montant du projet HT (taux modulé de la commune)
- adopte le plan de financement prévisionnel du projet

Co-financeurs	Montant en €
TOTAL	54 274.57
Collectivité européenne d'Alsace	28 222.97
Fonds vert	13 775.50
Commune de Durningen	12 276.30

- charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré le 26 février 2024

La secrétaire de séance  
Marie-Odile KRIEGER

*Krieger*

Le Maire  
Christine BLANCHAIS

  
*Blanchais*